

**Mairie de VAUXRENARD (Rhône)**  
Arrondissement de Villefranche sur Saône

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 11</b> <b>Présents : 11</b> <b>Votants : 11</b>	<b>Date de la séance : 30 mars 2026</b> <b>Date de la convocation : 26 mars 2026</b>
<b>Présents : Présents</b> : Mme BUIRON Camille – MM. CORNUAU David – DENUELLE Sixte – Mme GIBAS Emilie – M. GULGILMINOTTI Morgan – Mmes KOESLLER Marion – LATRACH Sandrine – MM PERRAUD Aubin – PERRAUD Bruno – POURREYRON Cyril – Mme SONDAZ Anne <b>Absents excusés</b> : / <b>Secrétaire</b> : M. GULGILMINOTTI Morgan	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

**Création des commissions municipales**

M. le Maire informe :

Les commissions municipales doivent couvrir les thématiques de notre communauté de commune, les besoins spécifiques de notre commune.

Chaque commission est présidée de droit par le Maire mais peut-être dirigé par un vice-président/rapporteur en l'absence du maire. Ce rapporteur propose au conseil idées, orientations pour débat et décision.

Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs intégrant des concitoyens hors du conseil.

C'est dans les commissions qu'intervient le véritable travail de fond des élus. Des propositions concrètes y sont étudiées lors de réunions.

Certaines commissions communales suivent les affaires communales (finances, personnel, révision des listes électorales, appels d'offres), d'autres participent à l'animation de la commune (socioculturelles et sportives, fêtes, chemins de randonnée...) et d'autres enfin s'efforcent d'améliorer la vie des Varnaudis (PLU et Urbanisme, travaux...).

En conseil, comme en commission les débats peuvent porter sur des sujets soumis à une confidentialité (sociale, personnelle, ...). Il est donc important de respecter une réserve stricte. Le résultat des travaux peut donner lieu ensuite à une communication publique sur décision du conseil.

3 membres dans une commission lui paraissent un minimum, 6 un maximum.

M. le Maire présente les commissions et leurs compétences. Chaque conseiller municipal se prononce sur sa participation aux différentes commissions.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de M. le maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 ;

VU le règlement intérieur du conseil municipal adopté le... (le cas échéant) ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, au cours de chaque séance, créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer des commissions de travail, chargées de l'instruction de certains dossiers sur la base des différentes compétences attribuées à la commune ;

CONSIDÉRANT que le maire est président de droit des commissions et que chaque commission peut élire un vice-président qui convoquera et présidera la commission en cas d'absence ou d'empêchement du maire ;

CONSIDÉRANT que le maire devra convoquer dans les huit jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent les commissions ainsi instituées ;

CONSIDÉRANT que la désignation des membres a lieu par vote à bulletins secret (article L2121-21 du CGCT), que toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

CONSIDÉRANT que le même article L.2121-21 prévoit que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire » ;

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de :**

**Article 1 :** Fixer à 15 le nombre de commissions chargées de préparer les dossiers du conseil municipal et les constitue de la façon suivante :

- Commission voirie aménagement du territoire
- Commission bâtiments et patrimoine communal
- Commission environnement, paysages, agriculture, viticulture, sylviculture, fleurissement, déchets
- Commission finances, juridique, ressources humaines et gestion administrative :
- Commission des affaires socioculturelles et sportives :
- Commission PLUIH et urbanisme :
- Commission Tourisme et chemins de randonnée
- Commission enfance et jeunesse :
- Commission Communication, bulletin municipal et site internet
- Commission eau et assainissement
- Commission Hameaux
- Commission Médiation
- Commission action sanitaire et social
- Commission sécurité, sûreté, défense et PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- Commission Pépinière, châteaux d'eau

**Article 2 :** Fixer le nombre de membres de chaque commission entre 3 et 6 ;

**Article 3 :** Après appel à candidatures, considérant la présentation d'une seule liste pour chacune des commissions, dont il a été donné lecture par le Maire, en conformité avec les dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, sont désignés les membres suivants des commissions :

**- Commission voirie aménagement du territoire :**

- M. Bruno Perraud,
- M. Morgan Gulgilminotti,
- Mme Marion Koessler,

**- Commission bâtiments et patrimoine communal :**

- M. Morgan Gulgilminotti,
- Mme Marion Koessler,
- M. Bruno Perraud,

- M. Aubin Perraud,
- Mme Sandrine Latrach

**- Commission environnement, paysages, agriculture, viticulture, sylviculture, fleurissement, déchets :**

- Mme Marion Koessler,
- Mme Sandrine Latrach,
- M. Morgan Gulgilminotti,
- M. Bruno Perraud,
- M. Aubin Perraud

**- Commission finances, juridique, ressources humaines et gestion administrative :**

- M. Morgan Gulgilminotti,
- Mme Marion Koessler,
- M. David Cornuau,
- Mme Emilie Gibas,
- M. Cyril Pourreyron

**- Commission des affaires socioculturelles et sportives :**

- Mme Camille Buiron,
- Mme Sandrine Latrach,
- Mme Anne Sondaz,
- Mme Emilie Gibas,
- Mme Marion Koessler

**- Commission PLUIH et urbanisme :**

- M. Morgan Gulgilminotti,
- Mme Marion Koessler

**- Commission Tourisme et chemins de randonnée :**

- Mme Camille Buiron,
- Mme Anne Sondaz,
- M. Bruno Perraud

**- Commission enfance et jeunesse :**

- Mme Marion Koessler,
- Mme Emilie Gibas,
- Mme Sandrine Latrach

**- Commission Communication, bulletin municipal et site internet :**

- M. Aubin Perraud
- M. Morgan Gulgilminotti,
- Mme Marion Koessler,
- Mme Camille Buiron,
- Mme Sandrine Latrach

**- Commission eau et assainissement :**

- M. Morgan Gulgilminotti,
- M. Bruno Perraud,
- M. David Cornuau

**- Commission hameaux :**

- Mme Camille Buiron,
- M. Bruno Perraud,

- Mme Anne Sondaz,
- M. David Cornuau

**- Commission Médiation :**

- M. Sixte Denuelle
- Mme Camille Buiron,
- M. Morgan Gulgilminotti,
- Mme Anne Sondaz,

**- Commission action sanitaire et social :**

- Mme Emilie Gibas,
- Mme Anne Sondaz,

**- Commission sécurité, sûreté, défense et PCS (Plan Communal de Sauvegarde) :**

- M. Sixte Denuelle
- M. Morgan Gulgilminotti,
- Mme Marion Koessler,
- M. Aubin Perraud

**- Commission Pépinière, châteaux d'eau :**

- M. Bruno Perraud,
- Mme Anne Sondaz,
- M. Morgan Gulgilminotti,
- Mme Camille Buiron

**Sont également désignés :**

- Référent Ambroisie : M. Bruno PERRAUD
- Référent Frelons asiatiques : M. David CORNUAU

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le secrétaire de séance

Morgan Gulgilminotti

Le Maire,

Sixte Denuelle

